

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 AVRIL**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **28 mars 2023**

Délégués Titulaires en exercice :40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents :17 Délégués Suppléants présents : 7 Délégués votants : .. 24+4

Délégués ayant donné procuration : 4

M. Dakir donne pouvoir à M. Gasnault

M. Dejean donne pouvoir à M. Verschuur

M. Gaillard donne pouvoir à M. Merveilleau

Mme Jaumain donne pouvoir à Mme Pareja

Délégués titulaires présents : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard.

Délégués suppléants présents : Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph.

Délégués votants : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard, Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph, Dakir Zacharia, Dejean Jacques, Gaillard Jérémie, Jaumain ÉlénA.

Délégués excusés : Bouton Nathanaël, Carbonnier Patrice, Chanfrante Henrique, Chevreux David, Dulau Marie-Bernadette, Jonet Olivier, Labrouche Michelle, Lambert Didier, Landsheere Kévin, Le Borges Jean-Yves, Marly Sophie, Poujardieu Serge, Serre Jacqueline, Sheriffs Colin, Cappelletto Josiane, Darroman Michel, Dubourd Jean-Luc, Dufau Patrick, Guillomon François, Plat Bernard, Portet Adeline, Rochereau Chantal.

DÉLIBÉRATION N°2023-005 – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le conseil syndical, par délibération du 17 octobre 2022 [DEL 2022-023] a validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023.

En vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRe, le règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants ou ayant une commune de plus de 3500 habitants lorsqu'elles adoptent le référentiel M57.

Le règlement budgétaire et financier définit les règles de gestion internes propres et applicables au Syndicat mixte interterritorial pour l'habitat et la maîtrise de l'énergie, SIPHEM, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable applicable. Il décrit les procédures de la collectivité, rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes.

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.
Le règlement proposé pour cette mise en œuvre est joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe

Résultat du vote :

Votants :28 Abstention :0 Pour :28

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA



PUBLIÉE LE :

Le Président,

Michél FEYRIT

